



Nantes, le jeudi 19 octobre 2023,

Madame la rectrice,

De toute l'académie, de nombreux personnels, de diverses catégories, inscrits dans une démarche volontaire ou non, pour beaucoup pour la seconde année, nous ont interpellé·es concernant la formation pHARe programmée le lundi 23 octobre, première journée des vacances scolaires d'automne.

Ces personnels se retrouvent soudainement confrontés au choix politique effectué par le ministre de déploiement progressif des formations hors du temps de face à face élèves.

Il n'est évidemment pas nécessaire de rappeler l'unité des organisations syndicales dans leur opposition à cette démarche ayant pour conséquences évidentes l'accroissement de la fatigue des personnels, la dégradation des conditions de service des formateurs·trices et l'ajout d'un nouveau facteur de détournement de nos métiers en terme d'attractivité.

En dépit de contacts forts tenus avec vos services sur ces sujets récents, il n'est pas utile non plus de rappeler le contexte spécifique et douloureux que connaissent les personnels de l'éducation nationale : ceux-ci, usés physiquement et moralement, aspirent à une récupération fort à propos. Il serait donc pour le moins paradoxal qu'une formation ayant pour objet la lutte contre le harcèlement, se traduise, pour les personnels, par une hausse des risques psychosociaux et un alourdissement de leur charge de travail.

Enfin, sur le plan réglementaire, l'article 1 du décret 2019-935 du 6/09/2019 qui spécifie que "l'autorité compétente informe les personnels, dès le début de l'année scolaire, des périodes de vacance de classes pendant lesquelles pourraient se dérouler de telles actions de formation. La liste de ces actions de formation se déroulant pendant des périodes de vacance de classe est présentée annuellement pour avis en comité technique académique" n'a pas, sauf erreur de notre part, été respecté cette année.

Aussi, Madame la rectrice, au vu de ces circonstances et dans l'intérêt même de cette formation, l'ensemble des représentants·es de la FSU vous demandent de bien vouloir y surseoir. Nous vous prions, Madame la rectrice, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération et l'expression de notre attachement au service public d'Éducation.

C. Sierra
Coordonnatrice
académique
de la FSU-SNUIPP

V. Justum
Secrétaire
académique
du SNEP-FSU

C. Chéné
Secrétaire
académique
du SNUEP-FSU

J-G. Remaud
Co-secrétaire
académique
du SNES-FSU